

SESSION 2023

AGRÉGATION CONCOURS INTERNE ET CAER

Section: ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

DISSERTATION OU COMMENTAIRE

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB: Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :



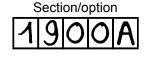






► Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :









« La formation des filles justifie pourtant peut-être plus visiblement encore que celle des garçons l'existence de l'éducation physique obligatoire tout au long du système éducatif. Qui, sinon l'école, permettra à toutes les filles (...) cette fréquentation du donné essentiel d'une culture physique contemporaine ? »¹

Vous analyserez et discuterez cette citation au regard de l'évolution de l'EPS de 1967 à 2022.

-

¹ Davisse, A et Louveau, C. (1991). Sports, école, société : la part des femmes (p.236) Editions Actio